

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

09 Décembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 09 Décembre 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2020-082	07.12.2020	Arrêté accordant l'agrément prévu à l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 à l'association ADABE	3
DDCS N° 2020-085	07.12.2020	Arrêté accordant l'agrément prévu à l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 à l'association Les 4 Chemins.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS n° 2020-082 du 07 décembre 2020 accordant l'agrément prévu à l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 à l'association ADABE

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire;

VU le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation national et de la jeunesse ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2018 du Premier Ministre portant nomination de Madame Jeanne Delacourt en qualité de Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-81 du 24 août 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne Delacourt, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE

ARTICLE I : L'agrément prévu par l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 est accordé à l'association ci-après :

Nom de l'Association Adresse du Siège Social	Numéro d'agrément
ADABE 6, allée Louis Jouvet 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	92-JEP-152

<u>ARTICLE II</u>: Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 07 décembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation, La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS n° 2020-085 du 07 décembre 2020 accordant l'agrément prévu à l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 à l'association Les 4 Chemins.

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE CHAVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire;

VU le décret n° 2019-838 DU 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation national et de la jeunesse ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2018 du Premier Ministre portant nomination de Madame Jeanne Delacourt en qualité de Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-81 du 24 août 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne Delacourt, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE

ARTICLE I: L'agrément prévu par l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001 est accordé à l'association ci-après :

Nom de l'Association Adresse du Siège Social	Numéro d'agrément
Les 4 Chemins 378, rue Gabriel Péri 92700 COLOMBES	92-JEP-156

ARTICLE II: Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 07 décembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation, La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/